

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	31 octobre 2023
Délibération N°	02
Date de la convocation	20 octobre 2023
Objet	3.1 Montarnaud - Acquisition auprès du Département de l'Hérault le terrain d'assiette macro-lot n°8 ZAC du Pradas

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Christophe DESTAING-SNIATECKI, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Auguste CHOMEL
Alain COMBES,
Régine ILLAIRE
Anne VAN DEN BROECK

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à MME TONDON)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20231031-20231031-02-DEV-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Objet : 3.1 - Montarnaud - acquisition auprès du Département de l'Hérault le terrain d'assiette macro-lot n°8 - ZAC du Pradas

Le 31 octobre 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que le projet en objet a obtenu la décision de financement relative aux 28 logements sociaux locatifs PLUS - PLAI dont, 8 Habitats Inclusifs,

Considérant l'intérêt que suscite ce forum santé auprès d'un grand nombre de professionnels et les contrats de réservation en cours avec les soignants intéressés par les locaux commerciaux dédiés, en pied d'immeuble,

Considérant que le montant du marché de conception-réalisation (titulaire l'entreprise Le Marcory), respecte l'enveloppe travaux initialement prévue soit, 3 300 000 €HT,

Considérant, que la demande du permis de construire déposée le 3 août 2023, ne fait l'objet d'aucune remarque particulière de la part du service instructeur de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, avec une date de délivrance annoncée pour novembre 2023,

Considérant, les accords passés avec le Département de l'Hérault, qui fait le portage du foncier (macro-lot n°8) depuis 2012, visant l'acquisition par Hérault Logement de ce terrain sur l'exercice 2023, au montant initial maintenu à hauteur de 400 000 €,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'acquérir, avant la fin de l'année 2023, auprès du Département de l'Hérault le terrain d'assiette du projet : macro-lot n°8 de la ZAC du Pradas à Montarnaud au prix de 400 000 € HT contenant les parcelles suivantes :

Les parcelles AL 145-146-147-149-150-151-299 à 400 000 € HT et la parcelle AL 143 cédée à l'euro symbolique, avec une dispense de versement de la part du vendeur.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', with a large, sweeping flourish extending to the left.